

Compte-rendu du Conseil de Laboratoire du CERAPS

25 mars 2021 – 09h30-13h00

En visioconférence

Présent·es : Anne-Cécile Douillet, Julien Talpin, Younès Haddadi, Mohamed Abdellahi Abbe, Carole Bachelot, Nicolas Bué, Guillaume Courty, Fabien Desage, Camila Gutierrez Ruiz, Camille Herlin-Giret, Aude Lejeune, Emilie Lingat, Sami Makki, Marcel Moritz, Muriel Parès, Audrey Petit, Pauline Ravinet, Marie Saiget

Excusé·es : Magali Dreyfus, Olivier Esteves, Nicolas Kaciaf, Cécile Leconte, Rémi Lefebvre.

-- -- -- --

Secrétaire : Soëzic de Feraudy

1. Les stages :

Suite au dernier conseil de laboratoire, une date limite a été fixée pour les demandes de stage sur fonds propres du laboratoire : 15 mars. La fixation d'une telle date visait notamment informer les étudiant.es du M1 recherche, le stage étant devenu une option possible dans l'une des UE (les étudiant.es doivent alors rendre un rapport de stage fin juin, le stage « hors maquette » étant également possible). Au total : 7 demandes ont été envoyées : 4 étudiant.es du M1 recherche, 1 étudiante de L3, 1 étudiante du parcours CPDP qui souhaite se réorienter en M2 recherche.

Pour rappel, un stagiaire, qui s'était manifesté dès l'an dernier, a déjà été accepté en début d'année. Il travaillera avec Rémi Lefebvre sur les « partis plateforme ». Le CERAPS accueille normalement 3 stagiaires sur ses fonds propres par an. La crise sanitaire réduisant fortement les dépenses du laboratoire, il est convenu que, cette année, si des besoins sont exprimés, un nombre supérieur de stages pourra être financé.

Un appel va être fait auprès des membres du laboratoire pour identifier des offres de stage et leur adéquation aux centres d'intérêt des étudiant.es qui se sont manifesté.es. Il est rappelé que les stagiaires doivent être encadré.es et accompagné.es.

Afin de mieux orienter les étudiant.es qui souhaiteraient faire un stage au CERAPS, une nouvelle procédure sera mise en place à partir de l'an prochain :

- les stages sur fonds propres du laboratoire (non exclusifs d'autres stages, à d'autres périodes, avec d'autres sources de financement) seront annoncés comme pouvant être réalisés entre mai et la fermeture de la faculté en juillet
- un appel à offre de stages sera fait auprès des membres du laboratoire pour le conseil de janvier, qui retiendra 3 de ces offres
- ces offres seront ensuite publiées sur le site du laboratoire et diffusées notamment (mais pas exclusivement) auprès des étudiant.es du M1 recherche ; les candidatures devront être déposées avant le 15 mars, pour que le conseil de mars puisse les examiner.

Au-delà de ces offres sur fonds propres du laboratoire, les autres offres de stage pourront aussi être affichées sur le site internet.

Pour information : le CERAPS accueille aujourd'hui 6 stagiaires rémunéré·es par des contrats.

2. Définition des modalités de relecture des manuscrits par Muriel

La mise à l'ordre du jour de cette question est liée à la fois au souci de mieux planifier et organiser le travail de Muriel et à la volonté de rendre la procédure plus transparente (éviter que seul.es quelques-un.es sachent que Muriel peut faire des relectures de manuscrit et soient donc les seul.es à solliciter ses services).

Après un assez long échange, un certain nombre de principes et une procédure sont arrêtés (voir document en annexe à ce compte-rendu, qui sera diffusé à l'ensemble du laboratoire avant d'être mis en ligne).

Par ailleurs, si/quand les finances du laboratoire le permettent, il peut être fait appel à des services de relecture extérieurs si le besoin s'en fait sentir, pour des ouvrages (le travail de relecture d'article peut être fait par les chercheur.es, d'autant que les revues assurent également souvent un travail éditorial). Un fichier de personnes susceptibles d'assurer cette prestation va être constitué.

3. Nomination d'un.e référent.e « zéro carbone »

Cette nomination est encouragée par le CNRS et demandée par l'université. L'objectif est d'œuvrer à la réduction de « l'empreinte carbone » des activités de laboratoire.

Il est décidé de désigner un binôme constitué de Muriel Parès et Olivier Estèves (ce dernier étant référent « zéro carbone » pour le département LEA).

4. Demande de soutien pour la chaire « GIS Genre »

L'Université de Lille est membre de GIS genre depuis la rentrée dernière et le Ceraps est laboratoire partenaire. A ce titre les membres du laboratoire peuvent candidater aux différents prix et chaires proposées par le GIS.

Le laboratoire a été sollicité par Olha Gazziero dans le cadre d'une candidature à la chaire « GIS Genre », qui permet à un.e collègue de venir faire un séjour d'un mois dans une institution partenaire du GIS. Olha Gazziero habite Lille mais est chargée d'enseignement à l'IHEID de Genève, où elle dispense notamment un enseignement « genre et développement ». Son projet de recherche est au croisement des questions de genre, de politiques de santé et d'inégalités

CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES

sociales et territoriales. Elle pourrait proposer une série de 3 séminaires si elle venait dans ce cadre. Le conseil de laboratoire décide de soutenir la candidature.

5. Point sur le budget du labo

Le contexte de crise sanitaire continue à avoir des conséquences sur les dépenses du laboratoire (moins de déplacements, pas de colloques en présentiel). L'an dernier, des achats informatiques ont été réalisés en assez grande quantité pour répondre aux besoins. *In fine*, 176 euros ont été remontés au CNRS et 19.000 euros à l'Université de Lille. Les dotations pour l'année 2021 (CNRS + UdL + IEP) sont un peu supérieures à celles de l'an dernier (+5000 euros environ). Nous avons donc quelques marges de manœuvre cette année, du fait de la baisse des dépenses due à la pandémie. Des réserves vont être constituées (si possible) pour **le congrès AFSP 2022**, qui aura lieu à Lille.

6. Demandes de financement

Demandant	Objet	Montant demandé	Montant accordé/commentaires
Julien Talpin et Janoé Vulbeau	Relecture ouvrage (édition)	800,00 €	OK
Julien Talpin	Journées Discretion Partisane	1 500,00 €	OK (mais les journées devront peut-être être reportée à l'automne, pour qu'elle puisse avoir lieu en présentiel)
Rémi Lefebvre	Publication ouvrage collectif	1 000,00 €	OK (même hauteur que les autres laboratoires impliqués)
Rémi Lefebvre	Journée d'études	1 500,00 €	OK
Estelle Delaine	Transcription d'une table ronde en vue d'une publication	240,00 €	OK
Gayatri Rathore	Conférence Internationale	1 020,00 €	Oui (la somme sera sans doute inférieure car il est probable que le voyage au Japon ne puisse pas se faire)
Alice Béja	Séjour de recherche à Oxford	1 500,00 €	OK
Estelle Delaine	Visionnage film	250,00 €	Activité pédagogique étendue au labo
Sophie Gruyer et Anis Zerde	Atelier RT9 - AFS	1 000,00 €	OK (si le congrès de l'AFS ne peut avoir lieu en présentiel, la demande sera caduque)
Julien Talpin	Traduction d'un article	1200,00 €	OK
Martine Legris	Traduction d'un article	1200,00 €	OK
Julien Talpin	Reviewing d'un article	100,00 €	OK
TOTAL		11.710€	

7. Informations sur le concours CNRS

- Sur la trentaine de personnes soutenues par le laboratoire, 11 personnes sont auditionnées (4 en 36, 4 en 40, 2 en 53, 1 en 52). Des auditions blanches ont été faites avec ces personnes.
- Le CURAPP a répondu au courrier que nous lui avons adressé suite à l'interpellation du mois de novembre relative au soutien aux candidatures et à la répartition des postes en laboratoire. Une réunion CURAPP/CERAPS/Clersé devrait avoir lieu en juin.
- Les élections pour le renouvellement des comités CNRS ont lieu cette année.

8. Constitution d'un groupe de travail pour le règlement intérieur

Le règlement intérieur doit être mis à jour et officialisé. Younès, Muriel et Anne-Cécile vont y travailler, à partir du modèle transmis par l'université, et le projet sera soumis au conseil de laboratoire pour, idéalement, une adoption à l'AG de l'automne.

9. Programme gradué & master recherche

Le parcours recherche du master a été retenu dans le Programme gradué (PG) du « Hub 4 : cultures, sociétés et pratiques en mutation », avec une quinzaine d'autres parcours relevant des domaines SHS et DEG.

La mise en place du PG aura des incidences sur la formation en M1 et en M2. Même si cela paraît compliqué à mettre en œuvre, il est ainsi prévu dès la rentrée pour les M2 :

- un séminaire intensif à la rentrée (de 4-5 jours) pour tous les parcours qui sont dans le PG
- organisation d'ateliers inter-parcours (conférences thématiques, salon avec le monde socio-économique, visites de plateforme, activités communes avec les doctorant·es, présentation du monde de la recherche, rencontre avec des chercheur·es dans le monde académique et socio-économique...) les mercredis après-midi

Beaucoup de questions restent en suspens. A ce stade, beaucoup de responsables de parcours sont réservés sur le calendrier et la charge de travail supplémentaire que cela représente pour les étudiant·es. Les discussions et la définition du programme sont en cours.

10. Allocations doctorales

Pour la première fois cette année, le concours aura lieu début juin et non début septembre ; les étudiant·es doivent déposer leur dossier de candidature pour le 27 mai.

L'ED s'est pour l'instant vue attribuer 5,7 allocations (+1,5 allocation « thèse labellisée » pour des juristes). 2 sujets remontés par des juristes (droit public et histoire du droit) ont été placés sur liste principale, ce n'est pas le cas de ceux déposés par les politistes cette année. Il faut donc retirer 2 ½ allocations pour financer les sujets Région, ce qui fait qu'il reste 4,7 (disons 5 !) allocations blanches.

Une des difficultés cette année est de trouver des directions de thèse pour l'ensemble des étudiant·es de M2 qui souhaitent candidater (beaucoup de HDR ont atteint leur quota et il n'est par ailleurs pas toujours simple de soutenir la candidature d'un·e étudiant·e qu'on n'a pas suivi·e en M2).

11. Ecole urbaine de Lille

Le projet est lancé, avec encore beaucoup d'incertitudes. Pour le CERAPS, c'est notamment Fabien Desage qui suit le projet.

12. Date du prochain conseil de laboratoire

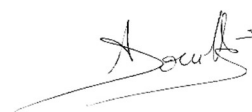
Jeudi 27 mai 9h30-12h30

13. Questions diverses

- information sur la préparation d'un **cycle d'ateliers** (6) au sein du labo sur la « **féminisation/démasculinisation des sciences sociales** », traitant notamment de l'écriture dite inclusive, des bibliographies, de la traduction, etc.
- la co-existence d'un compte et d'une page **Facebook** a pu poser question ; après discussion, il apparaît que les deux ont leur utilité propre si bien qu'il est décidé de conserver les deux formats, avec mention de l'existence du compte sur la page et vice-versa.

Anne-Cécile Douillet

Directrice du CERAPS



RELECTURE DES MANUSCRITS : articles et ouvrages¹

(Procédure établie en conseil de laboratoire le 25 mars 2021.

Entrée en vigueur : septembre 2021)

Eligibilité

Membres du laboratoire + docteur·es sans poste ayant soutenu leur thèse au laboratoire depuis moins de 5 ans

Publics prioritaires

Tous les projets de publication ne pouvant faire l'objet d'un travail de relecture, la priorité est donnée :

- aux personnels précaires de la recherche au sein de l'unité, comme les docteur·es sans poste, les ATER, les doctorant·es, les post-doc (pour leur dégager du temps et augmenter leurs chances de publication)
- aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français (l'exercice d'écriture est nécessairement plus difficile, leur intégration renforce l'internationalisation du laboratoire)

Procédure pour les articles

- au fil de l'eau
- la relecture d'articles est réservée aux publics prioritaires indiqués ci-dessus
- en coordination avec l'atelier d'écriture coordonné par Camille Herlin-Giret (5-6 articles/an)
- il doit s'agir d'une première soumission d'article, avant acceptation par la revue (pour augmenter les chances de publication)
- 1 article par an et par personne maximum
- les personnes demandant une relecture remplissent une fiche de demande de prestation éditoriale (accessible en ligne) et la transmettent à Muriel Parès

Procédure pour les ouvrages (1 ouvrage par an possible sur les plannings)

- la demande intervient après soumission et acceptation du synopsis par une maison d'édition, avant l'envoi du manuscrit à la maison d'édition
- appel à chaque rentrée de septembre année n (en AG + envoi sur la liste de diffusion du labo)
- les personnes demandant une relecture remplissent une fiche de demande de prestation éditoriale (accessible en ligne)
- elles l'envoient à l'équipe de direction (DU + adjoint·e + Younès)

¹ La dénomination « ouvrages » recouvre ici les ouvrages collectifs et en nom propre, et les thèses publiées. Pour les thèses en cours de rédaction, on préconisera l'utilisation de la station de travail en libre accès (avec le logiciel de correction orthographique Antidote, bureau R3.43).

CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES

- passage au conseil de labo de fin novembre (année n), qui examine les demandes pour retenir un ouvrage en suivant le principe de priorité suivant² :
 - publication de la thèse pour les docteur·es en recherche de poste,
 - auteur·e non francophone
 - ouvrage en nom propre plutôt qu'ouvrage collectif
 - 1 fois/personne tous les 3 ans maximum
- mise au planning de l'année civile suivante (janvier-décembre année n+1)
- réévaluation du planning tous les 6 mois (ajustements en fonction des retards d'arrivée des textes)

Volumétrie : 10 articles et 1 ouvrage max. par an

² Critères de choix abandonnés : intérêt scientifique par rapport aux axes de recherches du labo (et diversification disciplinaire), et maison d'édition. La maison d'édition n'est plus considérée comme un critère car si elle est « prestigieuse », elle effectue le travail de relecture ; si elle ne l'est pas, faire le travail à sa place peut encourager de mauvaises pratiques.